

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2022 PORTANT SUR LA GESTION FINANCIÈRE RELATIVE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LIÉES À LA COUR DE TRANSBORDEMENT

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M. Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Matagami a adopté le règlement portant le numéro 382-2022;

QUE le règlement 382-2022 vient définir les travaux autorisés dans la cour, fixer leur mode de financement et établir l'affectation des revenus provenant des activités économiques générées par la cour de transbordement;

QUE ce règlement entre en vigueur le 15 juin 2022, jour de sa publication;

QU'une copie de ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à www.matagami.com ou, en personne, aux heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Matagami, ce quinzième jour de juin de l'année deux mille vingt-deux.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité et sur le site Internet www.matagami.com le 15 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 juin 2022.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier